

En 2015, le nombre d'emplois médicaux, internes compris, hors sages-femmes, dans les établissements de santé de France métropolitaine et les DOM, incluant le service de santé des armées (SSA), s'établit à 189 000 (+1,1 % par rapport à 2014). Les emplois salariés, qui représentent 7 postes sur 10 hors internes, sont stables, alors que le nombre de praticiens libéraux augmente. Ces derniers sont concentrés pour 85 % dans les établissements privés à but lucratif.

### **Progression des emplois médicaux, hors sages-femmes, dans le secteur privé**

En 2015, 189 000 emplois médicaux, internes compris, hors sages-femmes, sont comptabilisés dans les établissements de santé : 115 000 salariés, 41 000 praticiens libéraux et 33 000 internes et assimilés. Le nombre de postes salariés de médecins, biologistes, odontologistes et pharmaciens est stable entre 2014 et 2015. En revanche, le nombre de postes de praticiens libéraux s'accroît (+0,9 %) [tableau 1]. Deux tiers des emplois médicaux relèvent des hôpitaux publics, 21 % des cliniques privées et 11 % des établissements privés à but non lucratif.

Le nombre d'emplois médicaux salariés diminue légèrement dans les établissements publics en effectifs (-0,4 %), mais reste quasi stable (+0,1 %) en équivalent temps plein (ETP) [tableau 2]. Le nombre d'internes et assimilés poursuit sa croissance, conformément à la hausse continue du nombre de postes ouverts lors des épreuves classantes nationales (ECN). À l'hôpital public, les internes et assimilés représentent 30 000 emplois, soit 23 % des emplois médicaux. Enfin, 2 100 praticiens libéraux exercent dans les établissements publics.

Dans les établissements privés à but non lucratif, les emplois médicaux, hors internes, augmentent de nouveau légèrement (+0,5 %). Les emplois salariés, qui représentent 76 % des emplois, sont un

peu plus nombreux qu'en 2014 (+0,9 %). De même, le nombre d'internes et assimilés augmente par rapport à 2014 (+2,5 %). À l'opposé, celui des libéraux baisse légèrement (-0,7 %).

Dans les cliniques privées, le nombre d'emplois médicaux, hors internes, continue également de progresser en 2015 (+1,0 %), les emplois salariés et ceux des libéraux augmentant respectivement de 4,4 % et 0,5 %.

### **La médecine générale et les spécialités médicales mobilisent 61 % des praticiens**

Parmi les emplois de praticiens exerçant à titre salarié ou libéral dans les établissements de santé, 61 % sont dédiés, à temps plein ou à temps partiel, à la médecine générale et à des spécialités médicales (anesthésie-réanimation, pédiatrie, etc.) [tableau 3]. La part des emplois relevant de la médecine générale et des spécialités médicales est un peu plus élevée dans les établissements publics et privés à but non lucratif (respectivement 62 % et 65 %) que dans les cliniques privées (57 %). Celles-ci se consacrent en effet davantage à la chirurgie (voir la fiche 14, « La spécialisation en chirurgie »). La moindre proportion des emplois de praticiens consacrés à la biologie médicale dans le secteur privé traduit une externalisation plus importante de ces activités, parfois dans des structures spécifiques situées dans les locaux mêmes des établissements. ■

**Tableau 1 Les emplois médicaux, hors sages-femmes, dans les établissements de santé en 2015**

	Établissements publics		Établissements privés à but non lucratif		Établissements privés à but lucratif		Ensemble des établissements	
	Nombre d'emplois en 2015	Évolution 2014-2015 (en %)	Nombre d'emplois en 2015	Évolution 2014-2015 (en %)	Nombre d'emplois en 2015	Évolution 2014-2015 (en %)	Nombre d'emplois en 2015	Évolution 2014-2015 (en %)
<b>Médecins, biologistes, odontologues, pharmaciens</b>								
Salariés	96 423	-0,4	13 570	0,9	4 948	4,4	114 941	0,0
Libéraux	2 076	13,3	4 309	-0,7	34 855	0,5	41 240	0,9
<b>Total</b>	<b>98 499</b>	<b>-0,1</b>	<b>17 879</b>	<b>0,5</b>	<b>39 803</b>	<b>1,0</b>	<b>156 181</b>	<b>0,2</b>
Internes	28 018	5,2	1 981	3,8	234	7,8	30 233	5,1
Faisant fonction d'internes (FFI)	2 256	8,1	218	-8,0	1	-50,0	2 475	6,4
<b>Total</b>	<b>30 274</b>	<b>5,4</b>	<b>2 199</b>	<b>2,5</b>	<b>235</b>	<b>7,3</b>	<b>32 708</b>	<b>5,2</b>
<b>Total</b>	<b>128 773</b>	<b>1,1</b>	<b>20 078</b>	<b>0,8</b>	<b>40 038</b>	<b>1,0</b>	<b>188 889</b>	<b>1,1</b>

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > DREES, SAE 2014-2015, traitements DREES.

**Tableau 2 Répartition par statut, en équivalent temps plein, des emplois médicaux salariés, hors sages-femmes, hors internes, dans les établissements de santé publics en 2015**

	2015	Évolution 2014-2015 (en %)
<b>Emploi total des salariés des établissements publics</b>	<b>96 423</b>	<b>-0,4</b>
ETP des hospitalo-universitaires titulaires <sup>1</sup>	3 171	-14,6
ETP des praticiens hospitaliers	42 103	0,1
ETP des assistants	4 626	6,5
ETP des hospitaliers universitaires non titulaires	2 050	-6,3
ETP des attachés	8 880	-3,9
ETP des autres salariés (y compris ceux ne relevant pas d'un statut)	8 988	9,9
<b>Total des ETP salariés</b>	<b>69 818</b>	<b>0,1</b>

ETP : équivalent temps plein moyen annuel rémunéré.

1. Par convention, les professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) sont comptés pour 0,5 ETP.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > DREES, SAE 2014-2015, traitements DREES.

**Tableau 3 Les emplois médicaux, hors sages-femmes, hors internes, dans les établissements de santé en 2015, selon les spécialités**

Spécialités	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Total	Répartition (en %)
Médecine générale	14 795	2 380	2 861	20 036	12,8
Anesthésie-réanimation	7 698	1 200	3 750	12 648	8,1
Pédiatrie	4 337	519	617	5 473	3,5
Autres spécialités médicales	33 775	7 546	15 355	56 676	36,3
Gynécologie-obstétrique	4 024	565	1 715	6 304	4,0
Spécialités chirurgicales	11 667	2 370	11 755	25 792	16,5
Biologie médicale	3 763	192	552	4 507	2,9
Psychiatrie	8 615	1 495	1 207	11 317	7,2
Pharmacie	5 166	1 063	1 319	7 548	4,8
Autres	4 659	549	672	5 880	3,8
<b>Total</b>	<b>98 499</b>	<b>17 879</b>	<b>39 803</b>	<b>156 181</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** > 12,8 % des emplois médicaux (hors sages-femmes) en établissement de santé concernent la médecine générale en 2015.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris le SSA.

**Source** > DREES, SAE 2015, traitements DREES.

### Champ

Personnel médical des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Pour calculer le nombre d'internes et assimilés, ne sont comptabilisés que les établissements comportant au moins un interne ou un FFI (faisant fonction d'interne). Le champ a été légèrement modifié par rapport aux éditions précédentes, qui ne retenaient dans le champ que les établissements comportant au moins un interne, quel que soit le nombre de FFI.

### Définitions

- **Personnel médical** : il est composé de médecins, de biologistes, d'odontologistes et de pharmaciens, auxquels s'ajoutent les internes et faisant fonction d'internes (FFI), qui sont en formation. Sont déclarés les personnels médicaux (hors sages-femmes) des établissements sanitaires uniquement. Les sages-femmes font l'objet de la fiche 7, « Personnels non médicaux salariés et sages-femmes ».
- **Salariés et libéraux** : la majorité des médecins exerçant dans un cadre libéral travaillent au sein des cliniques privées. Ils peuvent également intervenir dans les établissements publics et privés à but non lucratif. Les conditions d'exercice de ces praticiens se sont en effet élargies depuis la mise en place de la loi Hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009. Lorsque leur contrat de travail ou leur statut le leur permet, les médecins salariés (notamment attachés) peuvent exercer dans des hôpitaux différents. Les sources actuelles ne permettent pas d'évaluer les doubles comptes. De ce fait, ce sont davantage des emplois que des effectifs en personnes physiques qui sont comptabilisés. Une baisse des emplois à l'occasion de restructurations, par exemple, ne se traduit pas forcément par une baisse du nombre de personnes employées.
- **Spécialité principale d'exercice** : cette notion renvoie à la spécialité reconnue par la Sécurité sociale pour les médecins libéraux et correspond généralement à l'intitulé du poste occupé par les salariés. Les médecins qui partagent leur temps entre deux activités au sein d'un même

établissement sont classés dans la spécialité principale exercée dans cet établissement.

- **Exercice salarié à l'hôpital à temps plein ou à temps partiel** : relève de différents statuts. Il s'agit principalement de médecins ayant le titre de praticiens hospitaliers admis sur concours, et de praticiens hospitalo-universitaires (PU-PH), qui partagent leur activité entre le soin, l'enseignement et la recherche (par convention, ils sont comptabilisés pour 0,5 ETP pour la partie soins). Les médecins-assistants sont recrutés sur des contrats à durée déterminée. À l'issue de ce contrat, certains resteront à l'hôpital, d'autres s'orienteront vers le secteur libéral. Les médecins attachés sont des médecins vacataires travaillant à temps partiel (1 à 8 vacations hebdomadaires maximum) et qui peuvent exercer dans un ou plusieurs établissements publics.
- **Équivalent temps plein** : correspond ici à l'équivalent temps plein moyen annuel rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

### Pour en savoir plus

- Barlet M. et Marbot C. (dir.), 2016, *Portrait des professionnels de santé*, DREES, « Panoramas DREES - Santé », juillet.
- Kranklader E., 2012, « Évolution de l'offre et des prises en charge hospitalières entre 2001 et 2009 : technicité croissante pour des séjours plus courts », *Dossiers solidarité et santé*, DREES, n° 25, mars.

### Source

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). La SAE a connu une refonte en 2013, présentée sur le site Internet de la DREES. Cette refonte a introduit pour de nombreuses variables une rupture de série en 2013, qui complique l'analyse des évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013. Celles-ci doivent donc être interprétées avec précaution.